



Montpellier, Mardi 4 juillet 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

## CONSOMMATION

### Mise en garde à destination des restaurateurs - Sollicitations abusives de formation à l'hygiène alimentaire

La formation à l'hygiène est un préalable à la mise en œuvre de bonnes pratiques dans un établissement manipulant des denrées alimentaires afin de garantir la sécurité sanitaire des produits commercialisés.

Ainsi, la réglementation européenne, précise que les personnes manipulant des denrées doivent être encadrées et disposer d'instructions et/ou d'une formation en matière d'hygiène alimentaire adaptées à leur activité professionnelle. La réglementation française, prévoit de disposer, au sein des établissements de restauration commerciale, d'un membre du personnel ayant suivi une action de formation spécifique dans le domaine de l'hygiène alimentaire.

Néanmoins, les diplômes détenus et les formations suivies par les restaurateurs ou leurs employés peuvent permettre de satisfaire à ces obligations. De plus, les organismes de formation doivent impérativement être enregistrés auprès des Direction Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Or, la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) a réceptionné ces dernières semaines plusieurs signalements d'opérateurs, peu scrupuleux, ayant démarché des restaurateurs héraultais pour leur vendre des formations qu'ils prétendent systématiquement obligatoires et renouvelables. De plus ces offres commerciales sont souvent élargies à d'autres prestations.

Nous attirons donc la vigilance des restaurateurs et les invitons à consulter les informations pratiques disponibles sur le site ci-après et à vérifier avant toute formation, l'enregistrement du prestataire auprès des services de l'Etat en consultant le site de la DRAAF Occitanie.

<http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Alimentation-animaux-consommation-et-commerce/Votre-alimentation/Formationhygiène>

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/La-liste-des-organismes-de>

**Contact presse** : Service départemental de la communication interministérielle  
04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



Prefet34

